



27-03 -2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIPON
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Ripon tenue le 27 mars 2018, à 19 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 31 de la rue Coursol, à Ripon et à laquelle sont présents :

Gilbert Brosseau	Michel Longpré
Gilles Martel	Benoit Huberdeau
Jean-Maurice Roy	Sylvie Poulin

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Ricard ainsi que la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Lorraine Sabourin, sont également présentes.

- La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec* à tous les membres présents sur le territoire.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Questions du public
- 3- Ordre du jour
- 4- Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – Reddition de comptes 2017
- 5- Présentation des états financiers de l'année 2017
- 6- Désignation du vérificateur pour l'année 2018
- 7- Levée de la séance



Séance extraordinaire du 27 mars 2018

➤ **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2018-03-068

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilbert Brosseau
Appuyé de Monsieur le conseiller Gilles Martel

Et résolu que la séance soit ouverte à 19 h 3.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ **QUESTIONS DU PUBLIC**

En l'absence de public, il n'y a aucune question.

➤ **ORDRE DU JOUR**

2018-03-069

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Martel
Appuyé de Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) – REDDITION DE COMPTES 2017**

2018-03-070



Séance extraordinaire du 27 mars 2018

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 184 880 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Longpré
Appuyé de Monsieur le conseiller Jean-Maurice Roy

Et résolu que la Municipalité de Ripon informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)*.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2017

Le vérificateur de la Municipalité de Ripon, monsieur Daniel Charlebois, CPA auditeur, CA, présente les états financiers de l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2017 et répond aux questions.

Le maire, monsieur Luc Desjardins, présente des félicitations aux membres de la direction ainsi qu'aux membres du conseil municipal.



Séance extraordinaire du 27 mars 2018

➤ DÉSIGNATION DU VÉRIFICATEUR DE L'ANNÉE 2018

2018-03-071

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un vérificateur pour l'audit et la préparation des états financiers pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT le haut degré de satisfaction des membres du conseil pour le travail effectué par le vérificateur en poste depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par monsieur Daniel Charlebois, CPA auditeur, CA, de la firme "Charlebois et Gratton, CPA inc.", le 27 mars 2018 à des fins de vérification et préparation des états financiers pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2018, soumission qui se chiffre à la somme de 14 250 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Longpré
Appuyé de Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau

Et résolu que, pour les motifs énoncés au préambule ce conseil procède à la nomination de la firme "Charlebois et Gratton, CPA inc.", à titre de vérificateur pour l'exercice financier qui se terminera le 31 décembre 2018.

Que ce conseil accepte la soumission datée du 27 mars 2018 qui se chiffre à la somme de 14 250 \$, taxes en sus, à des fins d'audit et de préparation des états financiers de l'exercice qui se terminera le 31 décembre prochain.

Que dans le cas où la Municipalité était dans l'obligation de produire une déclaration fiscale fédérale T-2, ce conseil accepte également de payer les honoraires de 300 \$, plus les taxes applicables.

Et que ce conseil en autorise le paiement.

À cette fin, la secrétaire-trésorière émet un certificat de crédits au poste 02 13000 413.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.



Séance extraordinaire du 27 mars 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2018-03-072

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilbert Brosseau
Appuyé de Madame la conseillère Sylvie Poulin

Et résolu que la séance soit et est levée à 19 h 13.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Luc Desjardins, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

